



# ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS - EMS

## Informations & engagement

### INFORMATIONS GENERALES :



#### TARIFICATION SAISON 2024-2025 :

\*Thiais : 66.87€

\*Ecole Municipale des Sports + Pass'Sport : Thiaisien **UNIQUEMENT** : 75.83€

\*Hors Thiais : 245.07€



#### LIEUX D'ACCUEIL :

\*site principal : -stade Jack Baudequin situé à droite du PODT (Palais Omnisports De Thiais), clôture verte : place Vincent Van Gogh.

\*site secondaire : -PODT en cas d'intempéries ou d'impossibilité de pratique sportive en sécurité : place Vincent Van Gogh.



#### ÂGES, GROUPES & HORAIRES :

susceptible de modification en fonction du nombre d'inscriptions.

#### Le matin, le réveil ludique et sportif des primates :

\*3 ans : nés entre septembre 2021 et octobre 2020

entrée à 9h30 et sortie à 10h30

Schmicky's

\*4 ans : nés entre septembre 2020 et octobre 2019

entrée à 10h30 et sortie à 11h30

Ouistitis

\*5 ans : nés entre septembre 2019 et octobre 2018

entrée à 11h30 et sortie à 12h30

Gorilles

#### L'après-midi, l'éveil sportif des félins :

\*6 ans : nés entre septembre 2018 et octobre 2017

entrée à 14h et sortie à 15h

Tigroux

\*7 & 8 ans : nés entre septembre 2017 et octobre 2015

entrée à 15h et sortie à 16h30

Pumas

\*+ 9 ans : nés entre septembre 2015 et octobre 2012

entrée à 15h et sortie à 16h30

Panthères

Aucun départ anticipé possible sauf cas de force majeure ou impératif et **UNIQUEMENT** avec un mot des parents remis en début d'activité ou au plus tard au départ de l'enfant.



#### EQUIPEMENT SPORTIF OBLIGATOIRE :

-mon sac à dos « EMS » identifié (nom et prénom) avec :

\*tenue de sport obligatoire et adaptée en fonction des conditions météorologiques (en cas de pluie type kway ... pas de bottes en plastique) et du type d'activité.

\*une deuxième paire de chaussures de sport propre pour les activités en intérieur.

\*une gourde ou bouteille d'eau.

\*un cahier ou un bloc-notes et un stylo.

\*des mouchoirs jetables, des masques et éventuellement gel/solution hydroalcoolique utilisés sous la surveillance d'un éducateur.



**ENGAGEMENT** : La validation de la participation aux activités de l'EMS est annuelle.

Votre enfant se présente à l'activité dès le 1<sup>er</sup> mercredi et s'engage à participer à toutes les activités sauf en cas de blessure ou de maladie et sous réserve d'en avoir informé l'administration au moyen d'un courrier ou d'un courriel explicatif daté et signé des parents (fournir un certificat médical).



#### **VALIDATION ET CONFIRMATION DU SERVICE DES SPORTS :**

-en fonction des places disponibles, vous serez contactés par le service des sports qui vous confirmera dans quel groupe votre enfant est accueilli : les groupes sont constitués par l'équipe pédagogique d'éducateurs sportif de la Ville de Thiais.

-cette confirmation est l'engagement de la participation de votre enfant.

-en cas d'absence : les demandes suivantes ne seront pas prioritaires.

-en apposant votre signature sur le document « fiche d'inscription EMS & PSP verso 2024-2025 », vous certifiez valider l'inscription à nos activités.

Pour la facturation, rendez-vous sur votre « ESPACE CITOYEN ».

Droit de rétractation possible **UNIQUEMENT** par courrier (manuscrit ou e-mail) sous quinze jours après la date de facturation.

#### **En fonction de la situation sanitaire :**

-**port du masque** : il est obligatoire pour tous les participants de l'Ecole Municipale des Sports.

\*prévoir 2 masques par séance (dans le cas où un masque cèderait),

Merci de respecter distanciation et port du masque dans les zones extérieures de nos sites d'accueil, devant le Stade Jack Baudequin, devant la Piscine Municipale .... Et de ne pas vous attarder aux emplacements prévus uniquement pour l'entrée et la sortie.



**INSCRIPTION et DOCUMENTS** à télécharger sur le site internet OU sur l'application de la ville de Thiais : **[www.ville-thiais.fr](http://www.ville-thiais.fr)** ; rubriques : Que faire à Thiais/Sports/Service Municipal des Sports.

\*doc1 : programme EMS + doc2 : infos & engagement EMS + doc3 : charte EMS

\*doc4 et 4bis : fiche d'inscription recto et verso.

**Documents** à fournir pour l'inscription avec la fiche (doc4 et 4bis) et la charte EMS (doc3) : certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive de moins de 3 mois à compter de la date de remise du dossier + 1 photo + avis d'imposition 2023.